

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Nancy Bulger	Numéro de permis 2015725	Date d'inspection Le 15 décembre 2022	
Nom de l'établissement Halte scolaire Les Amis de la Passerelle		Numéro de téléphone (506) 397-1984	
Adresse 5067 160 Route Pont-Landry NB E1X 2V5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en après-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les documents affichés à la porte sont conformes.
- Les dossiers des enfants sont complets, j'ai vérifié 12 dossiers sur 36.
- Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet, j'ai vérifié 12 dossiers de 36.
- Le matériel intérieur est varié et en quantité suffisante pour tous les enfants présents, de plus est gardé propre et en bon état.

Pendant ma surveillance, les enfants se sont lavé les mains, afin de prendre leur collation, des yogourts en tube et biscuit. Les enfants ont par la suite fait une activité planifiée qui était l'activité que le lutin avait emportée, donc un sapin en carton était déposé il fallait le décoré.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 15 décembre 2022

Date

original signé par
Nadine Thériault

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 15 décembre 2022

Date